

With respect to Australian procedure, Odger's *Australian Senate Practice*, third edition, states on page 214, "No precedent can be found in the records for an Instruction for the division or consolidation of Bills ...".

The Chair feels that searching for precedents, in this instance, is not very helpful. With respect to the motion made in the Lords on July 29, 1919, Erskine May states that the propriety of an Upper Chamber dividing a bill from the Lower Chamber has not been decided. The 1919 motion would have been a more useful precedent had a Speaker's ruling been given. That no such ruling was rendered did not prove, in my opinion, that the motion was procedurally acceptable. Erskine May notes that "In the enforcement of rules for maintaining order, the Speaker of the House of Lords has no more authority than any other Lord, except in so far as his own personal weight and dignity of his office may give effect to his opinions and secure the concurrence of the House. As a consequence, the responsibility for maintaining order during debate rests with the House as a Whole. The Leader of the House has a special part to play in expressing the sense of the House and in drawing attention to cases where the rules of procedure have been transgressed or abused." The Chair has reviewed the debate in the Lords in 1919 and notes that the Civil Lord of the Admiralty (The Earl of Lytton) raised certain procedural problems which would occur if such a motion was adopted. In any event the 1919 precedent, in my opinion, remains somewhat tenuous.

The lack of precedents does not in itself prohibit the acceptability of Senator Graham's motion. Without precedents, Senators must examine the motion as it is presented to us and decide if it contravenes any procedural rules under which this Chamber operates.

The Chair finds that on many grounds, the motion presents no procedural difficulties. Proper notice was given of the motion. The Chair feels that, as a general principle, instructions to divide bills may be moved in the Senate when the bills originate in the Senate as they may be moved in the House of Commons when they originate in that House. With respect to Beauchesne's citation 761(2) that "such an Instruction is in order only if the bill is drafted into two or more distinct parts or else comprising more than one subject matter ...", the Chair agrees with the Leader of the Opposition that Bill C-103 is capable, from a drafting point of view, of being easily divided.

The main procedural problem the Chair feels, lies with the nature of Bill C-103 itself. It is a government bill and a money bill, having been recommended by Her Excellency the Governor General. Senator Graham's motion is quite clear that the National Finance Committee will be instructed to divide Bill C-103 into two Bills. Erskine May states on page 564 that

En ce qui concerne la procédure australienne, la troisième édition de «*Odger's Australian Senate Practice*» affirme à la page 214, «Les ouvrages ne contiennent aucun précédent relativement à une disjonction ou à un regroupement de projets de loi ...»

La Présidence estime que la recherche de précédents, dans ce cas, a été également infructueuse. Pour ce qui est de la motion présentée à la Chambre des Lords le 29 juillet 1919, Erskine May affirme que la question de savoir s'il convient à une Chambre haute de disjoindre un projet de loi de la Chambre basse n'a pas été établie. La motion de 1919 aurait constitué un précédent plus utile si le Président y avait rendu une décision. Qu'une telle décision n'ait pas été rendue ne prouve pas, à mon avis, que la motion fût acceptable au plan de la procédure. Erskine May fait observer «qu'en ce qui concerne l'application du Règlement, en vue de maintenir l'ordre, le Président de la Chambre des Lords n'a pas plus d'autorité qu'un autre Lord, à l'exception, bien entendu, de son autorité personnelle et de la dignité de ses fonctions qui peuvent prêter du poids à ses opinions et lui permettre d'obtenir l'assentiment de la Chambre. Par conséquent, la responsabilité en ce qui concerne le maintien de l'ordre durant les débats, incombe à la Chambre toute entière. Le leader de la Chambre a un rôle spécial à assumer lorsqu'il doit traduire le sentiment de la Chambre et attirer l'attention sur des cas où les règles de procédure ont été transgressées ou font l'objet d'abus». La Présidence a consulté les débats qui ont eu lieu à la Chambre des Lords en 1919 et constate que le Lord de l'Amirauté de l'époque (Earl of Lytton) avait soulevé certains problèmes de procédure qui se poseraient si une telle motion était adoptée. De toute manière, le précédent de 1919, à mon avis, peut à peine être considéré comme tel.

L'absence de précédents n'empêche pas, en soi, la recevabilité de la motion du sénateur Graham. Lorsque des précédents n'existent pas, les sénateurs doivent quand même examiner la motion qui nous est présentée et décider si elle contrevient aux règles qui régissent cette Chambre.

La Présidence constate qu'à bien des égards, la motion ne pose aucun problème sur le plan de la procédure. L'avis préalable à la présentation de la motion a été donné selon les règles. La Présidence estime, qu'en principe, les instructions visant à disjoindre des projets de loi peuvent être déposées au Sénat lorsque les projets de loi émanent du Sénat comme elles peuvent l'être à la Chambre des communes lorsqu'ils émanent de cette Chambre. En ce qui concerne la citation 761 2) dans Beauchesne selon laquelle «Cette instruction ne serait en outre recevable que si le bill lui-même était divisé en deux parties distinctes ou plus ou visait plus d'un objet ...», la Présidence se rend à l'opinion du leader de l'opposition selon laquelle le Projet de loi C-103, au point de vue de la rédaction, peut facilement faire l'objet d'une disjonction.

Néanmoins, la Présidence estime que le problème, au point de vue de la procédure, réside surtout dans la nature même du Projet de loi C-103. Il s'agit d'un projet de loi du gouvernement et en même temps d'un projet de loi financier qui a été recommandé par Son Excellence le Gouverneur général. La motion du sénateur Graham indique clairement que le comité